

ARTBRÜCKEN

Rencontres professionnelles franco-allemandes du spectacle vivant
22 et 23 janvier 2013 – Centre de Congrès Burghof, Forbach, France

– COMPTE RENDU –

Journée du mardi 22 janvier 2013

1. Présentation du projet ArtBrücken et des partenaires du projet
2. Les enjeux des rencontres professionnelles des 22 et 23 janvier 2013
3. Table ronde modérée par Anne QUENTIN (synthèse)
4. Intervention de Pascal BRUNET, Directeur de Relais Culture Europe (synthèse)

Journée du mercredi 23 janvier 2013

1. Introduction de Mme Dr.h.c. Doris PACK MPE (synthèse)
2. Groupes de travail – forces et faiblesses des acteurs culturels (tableau synthétique)
3. Paroles d'artistes, restitution
4. Discours de Marc CECCALDI, Directeur Régional des Affaires Culturelles de Lorraine (synthèse)
5. Conclusions et perspectives

Annexes

INTERREG V – Quels objectifs thématiques ?



Projet cofinancé par les Fonds européens de développement régional dans le cadre du programme INTERREG IVA Grande Région
Gefördert durch den Europäischen Fonds für regionale Entwicklung im Rahmen des Programms INTERREG IVA Großregion



L'Union Européenne investit dans votre avenir
Die Europäische Union investiert in Ihre Zukunft



ARTBRÜCKEN

Journée du mardi 22 janvier 2013

1. PRÉSENTATION DU PROJET ARTBRÜCKEN ET DES PARTENAIRES DU PROJET

Sylvie HAMARD, Directrice artistique du Festival franco-allemand des arts de la scène PERSPECTIVES
Frédéric SIMON, Directeur du Carreau, Scène Nationale de Forbach et de l'Est mosellan

ArtBrücken est un projet de coopération transfrontalière cofinancé par le fonds FEDER dans le cadre du programme Interreg IV A Grande Région et initié en octobre 2011. Les partenaires sont le Carreau, Scène Nationale de Forbach et de l'Est mosellan et la Fondation pour la coopération culturelle franco-allemande basée à Sarrebruck. Ce projet permet d'intensifier les échanges transfrontaliers et franco-allemands non seulement pour les spectateurs mais aussi pour les artistes et les professionnels des arts et de la culture au sein de l'Eurodistrict SaarMoselle et plus largement en Grande Région.

Le **Carreau, Scène Nationale de Forbach et de l'Est mosellan** est l'une des 71 scènes nationales françaises. Depuis sa création en 1996, elle développe un projet transfrontalier et bilingue original. Cette dimension est présente dans les activités de production (spectacles, expositions), de diffusion (spectacles, actions hors-les-murs, temps forts, expositions), de formation professionnelle ou encore d'action culturelle et de sensibilisation des publics. Le portage du projet ArtBrücken comme chef de file est une reconnaissance de ce travail, il représente également une plateforme de coopération durable avec le Festival PERSPECTIVES et les actions conduites par la Fondation pour la coopération culturelle franco-allemande.

La **Fondation pour la coopération culturelle franco-allemande** est une fondation de droit public et est entre autres porteur juridique du Festival PERSPECTIVES depuis 2007. Elle a pour mission de soutenir les relations culturelles entre la France et l'Allemagne, d'améliorer le travail culturel transfrontalier, d'initier et de mettre en œuvre des programmes culturels, notamment sur les territoires de la Sarre, de la Lorraine et du Luxembourg et de soutenir la coopération entre des institutions culturelles et des artistes ou créateurs.

ARTBRÜCKEN

2. LES ENJEUX DES RENCONTRES PROFESSIONNELLES DES 22 ET 23 JANVIER 2013

Frédéric SIMON, Directeur du projet ArtBrücken

Anne QUENTIN, Journaliste, modératrice des rencontres

Les participants aux rencontres professionnelles sont réunis par la même volonté de travailler dans l'espace franco-allemand. Ensemble, il s'agit de :

- penser la question de la coopération culturelle franco-allemande qui a longtemps été une coopération axée autour de l'économie du charbon.
- comprendre comment coopérer dans cet espace bilingue franco-allemand.
- débattre de la mise en réseau : quelle mutualisation, quelles barrières, quels freins ?
- tenir compte de la logique métropolitaine dans laquelle on s'inscrit (exemple de l'Eurodistrict) : le sentiment d'appartenance à une région transfrontalière est-il présent ? Comment décliner cela dans la pratique quotidienne ?
- dégager concrètement des axes possibles de coopération et lancer des perspectives.

ARTBRÜCKEN

3. TABLE RONDE MODÉRÉE PAR ANNE QUENTIN (synthèse)

>> **La coopération transfrontalière met en jeu une appartenance à une destinée européenne partagée. Quelles convictions faut-il avoir pour mener les projets à bien ?**

- faire ressentir une région transfrontalière comme un espace de vie commun, avec une vie culturelle diversifiée et riche mais qui fait toutefois partie d'une entité culturelle. On participe alors à construire un territoire (ex : la Grande Région).
- promouvoir la coopération comme forme organisationnelle et comme état d'esprit (ex : Artenréel place l'homme au cœur du système et non pas le profit ou l'économie).
- réinventer la citoyenneté par la coopération transfrontalière européenne. Coopérer, au-delà des difficultés dans la mise en œuvre, c'est aussi se réinventer soi-même.

>> **Quels défis à relever dans la mise en place de projets de coopération ?**

- obtenir la reconnaissance du projet entrepris : une lutte pour obtenir une reconnaissance nationale. Il arrive souvent que des projets soient soutenus par l'Europe alors qu'ils ne sont pas encore reconnus à leur échelle locale. La notoriété est souvent moins forte dans un projet européen que dans un projet national.
- observer les réalités locales des projets mis en œuvre tout en intégrant la logique du fonds européen.
- mettre en œuvre des incitants pour surmonter les barrières culturelles et linguistiques (ex : la forte présence de barrières linguistiques à Liège).
- développer des formes artistiques qui abordent la problématique de la langue autrement (ex : l'art de la marionnette).
- Jean BOILLOT, NEST - CDN Thionville-Lorraine : Dans la coopération théâtrale, le travail de la dramaturgie est lui aussi un point important. Dans le cadre d'une coopération, on affine la question du sens en lien avec le territoire. Le théâtre d'art en France et en Allemagne est soumis à des enjeux assez semblables. Il faut trouver des compromis et des points communs.
Par ailleurs, en tant que CDN, nous avons un cahier des charges et devons travailler avec d'autres et en réseau. Nous créons des dispositifs et des désirs. TOTAL THEATRE est davantage mené par les artistes que par une ingénierie culturelle. Nous ne pourrions plus nous passer de la grande inventivité qui règne dans le réseau pour contourner toutes les contraintes.

>> **Quelles qualités à mobiliser dans un projet de coopération transfrontalière, créer un réseau et l'entretenir ?**

- Laurence MENER | Catherine MOSSER, TJP CDN d'Alsace / Young Europe : Nous disposons de deux équipes bilingues, l'une à Karlsruhe, l'autre à Strasbourg. La courte distance géographique entre ces deux villes a son importance. Faire partie d'un réseau plus important de théâtres sert de levier. Les fonds européens permettent de financer trois postes fixes.
- Peggy Hamann, TOTAL THEATRE : La volonté des partenaires de coopérer fait la force d'un réseau

ARTBRÜCKEN

en construction. Il est plus simple de créer des réseaux et de coopérer avec des institutions qui s'inscrivent dans des cadres nationaux. Quant aux moyens linguistiques, ils sont en perpétuel développement (ex : le Festival PERSPECTIVES est un bon exemple).

- Frédéric SIMON, ArtBrücken : Il faut profiter de ressources locales artistiques et techniques. Dans nos choix, c'est ensuite déterminant. Nous aurions sinon un fonctionnement purement horizontal. C'est essentiel pour que les citoyens puissent profiter de notre offre en tant que spectateurs et pour que cela lance quelque chose dans l'économie.

>> Quels freins à contourner ?

- Laurence MENER | Catherine MOSSER, TJP CDN d'Alsace / Young Europe : Il faut pouvoir surmonter les changements politiques. Le peu de personnel influe sur l'organisation du travail en interne. Les distinctions entre les structures partenaires sont à la fois un frein et un défi, en matière de fonctionnement des institutions, de taille, de budget entre le Staatstheater allemand et le théâtre national français.

- Serge BASSO DE MARCH, Kulturfabrik Esch-Sur-Alzette : En ce qui concerne l'artistique, il y a des problèmes de législation et de droits d'auteurs entre les pays (exemple du cinéma et des problèmes de distributeurs). Le maillage géographique présente également des distinctions très fortes. Le problème ne réside pas forcément dans les langues, mais plutôt dans les structures administratives. Les politiques culturelles distinctes entre pays représentent également un frein.

- Monica GUILLOUET-GELYS, La Filature : La question de l'emploi représente une difficulté pour laquelle nous devons trouver des issues. A Mulhouse, il y a peu de techniciens intermittents et nous sommes souvent en manque d'effectifs.

- Frédéric Simon, ArtBrücken : Pour répondre à la question de l'emploi, nous avons créé un groupement d'employeurs en France. Mais seuls les adhérents peuvent employer. Selon la législation, les membres adhérents sont tous solidaires de la dette sociale ce qui pose un problème en Allemagne pour une fondation de droit public allemand : être solidaire d'une dette qui n'est pas chiffrée n'est pas accepté. Le fonctionnement du GEIE d'ARTE va nous apprendre des choses sur ce fonctionnement. Avec ce genre de plateforme de coopération, nous dépassons une lourde contrainte et trouvons une solution à l'apport de main d'œuvre et à la formation professionnelle.

- Sylvie Hamard, ArtBrücken : Entre Le Carreau et la Fondation pour la coopération culturelle franco-allemande, le but était à l'origine de mutualiser le personnel franco-allemand, formé pour cette Grande Région, pouvant travailler pour PERSPECTIVES durant 6 mois, 2 mois sur le Festival Primeurs, le reste du temps sur ArtBrücken. Mais pour des raisons structurelles, la Fondation pour la coopération culturelle franco-allemande ne pouvait pas adhérer au groupement d'employeurs GEODES. Nous avons dû développer d'autres solutions.

>> Quels critères d'évaluation d'un projet au-delà des chiffres ?

- Laurence MENER | Catherine MOSSER, TJP CDN d'Alsace / Young Europe : Un premier critère d'évaluation se trouve dans le développement du bilinguisme au sein des équipes. La bonne réception et les retours positifs que nous avons reçus sur le spectacle produit nous permettent de situer notre travail et de l'évaluer.

ARTBRÜCKEN

- Peggy Hamann, TOTAL THEATRE : Concrètement, un des premiers résultats positif que l'on peut constater, c'est que si le Saarländisches Staatstheater de Sarrebruck veut faire venir un spectacle d'ailleurs et le faire tourner dans la Grande Région, c'est possible. Au quotidien, on augmente la taille d'une équipe aux collègues des pays voisins du fait du travail de coopération. Cela concerne tant les artistes que les équipes techniques. Pour ce qui concerne l'évaluation de la circulation des publics, il y a là encore beaucoup de travail.

>> Quelle continuité dans le projet de coopération ?

- Laurence MENER | Catherine MOSSER, TJP CDN d'Alsace / Young Europe : Notre volonté d'entretenir le lien avec Karlsruhe motive la poursuite de la coopération. Le fait d'inscrire le TJP dans un projet de collaboration européenne permet de mettre en place de nouvelles collaborations et d'en poser les fondements.

- Bertrand LAHAUT, Théâtre de la Place : Pour le Théâtre de la Place de Liège, la volonté d'ouverture est très claire. En plus du réseau RegioThéâtre o RegioDanse, nous sommes également dans le réseau Prospero. Il y a une forte volonté de continuer à travailler ensemble même après la fin officielle des programmes et de pérenniser le travail de coopération mené.

- Frédéric SIMON, ArtBrücken : Les crédits européens sont temporaires. Ils débloquent des situations où il y avait jusqu'à présent des verrous. Il est important que le réseau soit visible. Si une structure se sert plus du réseau qu'une autre institution, on perd un équilibre important pour le travail en coopération.

Au terme des projets financés, la question est de savoir si l'on reste chef de file ou si l'on invente quelque chose d'autonome qui ne fait plus partie d'une structure. Comment créer entre nous quelque chose qui nous survit ? L'exemple de l'ETC montre bien que l'organisation dépasse les individus eux-mêmes.

- Bertrand LAHAUT, Théâtre de la Place : Le public se moque de savoir si le projet est subventionné. Mais par contre il veut savoir s'il pourra toujours voyager en bus pour assister à une représentation. On a mis des choses en place, subventionnées ou pas, et nous sommes obligés de continuer.

>> La mobilité est-elle une chose qui paraît évidente ?

- Joël BEYLER, Artenréel : Ce sont les projets qui définissent les territoires et les échelles sont différentes. Pour ce qui concerne le statut des artistes et leur mobilité, cela a été abordé à l'échelle européenne lors de notre programme Léonardo. Il y a encore du travail si l'on veut s'harmoniser. Pour Artenréel, le modèle de rémunération du personnel peut donner des pistes : un régime de salarié n'est pas forcément la réponse. Il existe des exceptions juridiques avec ce que cela comporte de risques et de dérives. Mais des travaux sont entrepris sur ce sujet afin de comparer les différences à l'échelle européenne.

- Bertrand LAHAUT, Théâtre de la Place : Pour ce qui concerne la mobilité des publics, les partenaires s'efforcent de faire des programmations cohérentes et de créer du lien. Pour RegioThéâtre o RegioDanse, on s'est attaché à trois metteurs en scène. Les publics se reconnaissent dans cette programmation. Les partenaires donnent la possibilité à l'ensemble des spectateurs de vivre des expériences communes sur plusieurs sites, et même au-delà de la représentation théâtrale.

ARTBRÜCKEN

4. INTERVENTION DE PASCAL BRUNET, DIRECTEUR DE RELAIS CULTURE EUROPE (synthèse)

L'Europe se préoccupe-t-elle des questions liées à la culture ? Pascal Brunet précise que l'Europe n'a pas été créée pour cela, mais plutôt dans le but de développer un espace de droit commun. La Commission européenne consacre 75% de son temps à cette question.

Le rôle de l'Europe est de combattre la censure, défendre la liberté d'expression, le droit à la création et à la communication. Aujourd'hui la question posée est de savoir comment rémunérer les « travaux de l'esprit » (ex : la question brûlante des droits d'auteur). Le savoir est-il un droit commun ? A-t-il une valeur ? Si oui, laquelle ? Ces problématiques correspondent aujourd'hui au plus gros chantier de l'Europe.

Le monde global est fait de nombreux flux mais aussi de ruptures. Par conséquent les processus de production et de création se sont complètement transformés (innovation, modèles de canons artistiques). Les acteurs ont également changé à l'apogée du monde digital. Les services immatériels se développent un peu plus chaque jour.

Par ailleurs, la transformation démographique est à prendre en compte. Le monde compte aujourd'hui 7 milliards d'habitants. D'après les prévisions, on atteindrait en 2025 les 8 milliards d'habitants. Il est donc important de savoir gérer nos ressources. Pascal Brunet précise que l'Union Européenne représentera 6,5% de la population totale en 2025, soit environ 450 millions d'habitants. L'Europe est donc très petite au regard du monde.

En 2020, nous allons assister à une montée en puissance de l'Asie. Deux tiers de la population mondiale vivra en Asie et produira 30% du PBI mondial.

Deux options existent pour que l'Europe puisse faire face à tout cela :

- aller dans le sens de la compétitivité européenne (avec l'Asie, l'Afrique, les Etats-Unis). Aujourd'hui, c'est la vision dominante au sein de l'Union européenne, tout en sachant que certains pays vont s'effondrer et d'autres se développer.
- Renforcer la politique de cohésion européenne en la renouvelant et en l'élargissant à nos voisins.

Il s'agit de la vision de l' « Europe Créative » : l'échelle continentale doit être à présent sérieusement envisagée dans les axes de coopération.

LE PROGRAMME EUROPE CRÉATIVE

Programme qui sera mis en place à partir de 2014 et qui soutient la coopération européenne. Le but est de réduire les fractures Nord/Sud- Ouest/Est et d'installer une certaine cohésion européenne car elle est pour le moment inégalitaire.

Le problème est de développer la cohésion entre des régions qui n'ont pas les mêmes vulnérabilités sociales, économiques, etc. (ex : La Lorraine est en plus grande difficulté que le Luxembourg alors qu'ils font tous deux partie de la Grande Région).

ARTBRÜCKEN

Il faut que l'Europe devienne un territoire qui soit attractif en terme d'innovation, de création et non pas un territoire-musée comme la France.

Aujourd'hui, 40% des ventes sur le marché de l'art proviennent de la Chine. C'est un paramètre important qu'il faut prendre en compte.

Dans le spectacle vivant, Pascal Brunet souligne que la question de la mobilité n'est donc pas si centrale que cela. Par contre, les moyens de fabrication doivent être réinventés.

ENJEUX D'EUROPE CRÉATIVE

Reconstruction des circuits économiques de la production.

Création d'un dialogue entre les différentes cultures, les communautés d'aujourd'hui, les diversités culturelles et linguistiques.

ARTBRÜCKEN

Journée du mercredi 23 janvier 2013

1. INTRODUCTION DE MME DR.H.C. DORIS PACK MPE (synthèse)

La politique peut et doit procurer un encadrement et des points forts. Le rôle d'un politicien dans le domaine culturel est d'aider à protéger les biens culturels existants, d'encourager le développement de nouveautés et de rappeler la valeur de la Culture.

Il faut aussi souligner l'aspect économique : le secteur de la Culture et de la Création alimente de plus en plus le PNB des économies européennes et crée des emplois. Son taux de croissance des dernières années est beaucoup plus élevé que celui de nombreux autres secteurs d'activité. Il est néanmoins important d'aller à l'encontre d'une « économisation » de la Culture, de son rabaissement à un simple rapport coûts-avantages. La rentabilité et les gains ne doivent pas être les principaux critères de la politique culturelle européenne.

Dès sa toute première élection, le Parlement Européen a créé une commission pour les questions culturelles et éducatives qui a réussi à pourvoir considérablement au maintien de la diversité culturelle en Europe.

Le soutien financier de la Commission Européenne sert souvent de coup de pouce et encourage d'autres bailleurs de fonds à s'engager eux-aussi. L'effet de levier ainsi provoqué est énorme et aide dans beaucoup de cas de manière déterminante les créateurs artistiques dans la réalisation de leurs projets, comme le montre l'exemple des « Capitales culturelles européennes ».

Dans l'ensemble le budget attribué à la politique culturelle européenne est très réduit ; du moins si l'on considère les programmes de soutien qui la concerne directement. Cependant, grâce à des fonds régionaux, beaucoup de projets d'approche et de revendication européennes peuvent également être soutenus.

REMARQUES

Frédéric SIMON, ArtBrücken : La créativité n'est pas dans les macrostructures. Malheureusement les fonds européens s'adressent surtout aux grandes structures. La solidarité doit se développer entre les structures qui ont la possibilité d'obtenir des fonds européens et celles qui sont situées dans leur sphère de coopération, qui n'en ont pas les moyens.

Anne QUENTIN, Modératrice : Les coopérations entre structures ne reposent pas uniquement sur des fonds, ce sont surtout des personnes qui agissent ensemble sur le terrain depuis de nombreuses années.

ARTBRÜCKEN

2. GROUPE DE TRAVAIL – FORCES ET FAIBLESSES DES ACTEURS CULTURELS

La table ronde s'est organisée autour d'une méthode connue sous le nom de SWOT Strengths (forces), Weaknesses (faiblesses), Opportunities (opportunités), Threats (menaces) ou encore FFOM pour l'acronyme français. Afin d'échanger plus largement, les participants ont pris la décision d'organiser un seul groupe de travail le mercredi 23 janvier de 9h45 à 13h. Il a été question de faire un tour de table capable de photographier la situation actuelle des structures ou des projets. Les personnes nommées ci-dessous se sont prêtées au jeu d'une présentation de leur activité à travers le modèle FFOM proposé. Les forces et les faiblesses décrites par les témoins ont été collectées dans le tableau suivant.

	Atouts	Faiblesses
Agora Theater Annika SERONG <i>Compagnie théâtrale</i> TOTAL THEATRE Saint-Vith, Wallonie, Belgique	<ul style="list-style-type: none"> - théâtre en allemand, français et flamand. - nombreuses tournées. - financement par les tournées et crédits de la Communauté Germanophone de Belgique. - grande flexibilité dans le choix des lieux de diffusion : scènes nationales, écoles... - travail en équipe fixe. - au cœur d'une région transfrontalière et culturelle. - 30 ans d'expérience - réseau solide 	<ul style="list-style-type: none"> - appartenance à une catégorie mal définie : off, théâtre public ? force et faiblesse à la fois. - très peu de coproductions avec d'autres réseaux
Arteca Frédéric LAPIQUE <i>Observatoire régional de la culture</i> Nancy, Lorraine, France	<ul style="list-style-type: none"> - structure institutionnelle proche des pouvoirs publics : assure une certaine stabilité. - pas de spécialisation sectorielle, regard transversal. - animation d'espaces de travail, de mise en débat et de coopération. 	<ul style="list-style-type: none"> - éloigné de la pratique professionnelle des opérateurs, de la pratique artistique. - champ de contraintes des politiques publiques. - économie qui ne dépend que des tutelles. - pas de réel homologue dans la Grande Région.
Artenréel Joël BEYLER <i>Coopérative d'Activité et d'Emploi FSE</i> Strasbourg, Alsace, France	<ul style="list-style-type: none"> - pratique de la coopération au quotidien, au sein de la structure. - développement d'outils et méthodes >> travail de „l'autobiographie raisonnée“ afin de présenter son parcours et ses compétences. >> se connaître pour aller vers la reconnaissance. 	<ul style="list-style-type: none"> - coopération doit être animée et relancée en permanence.
Badisches Staatstheater Karlsruhe Jan LINDERS <i>Lieu de production</i> European Theater Convention,	<ul style="list-style-type: none"> - 700 personnes dans la structure. - 10 000 abonnés. - 95% remplissage 	<ul style="list-style-type: none"> - public âgé. - beaucoup d'abonnés, trop peu de spectateurs uniques. - aucune flexibilité. - très peu d'accueil d'autres

ARTBRÜCKEN

<p><i>Young Europe</i> <i>Karlsruhe, Bade-Wurtemberg,</i> <i>Allemagne</i></p>		<p>productions.</p>
<p>Castel Coucou Marion BODIN <i>Galerie d'art</i> <i>Forbach, Lorraine, France</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - grande liberté et faculté d'adaptation du fait de la petite taille de la structure. permet de tisser des liens en permanence. - tremplin pour jeunes artistes. - réseau fiable, forte solidarité entre les partenaires. 	<ul style="list-style-type: none"> - pas de temps pour penser sur le long terme et construire de manière pérenne. - emplois précaires, pas de permanence ni de continuité dans la structure du fait des contrats limités.
<p>Compagnie l'Atelier Michèle Meftah <i>Compagnie chorégraphique</i> <i>Forbach, Lorraine, France</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - investie dans l'éducation artistique et culturelle. - capitaliser une expérience de la danse avec les amateurs, développement de méthodes. 	<ul style="list-style-type: none"> - plus compliqué de travailler avec l'Allemagne comparé aux années 80 / 90.
<p>Compagnie La Balestra Roberto CORREA <i>Compagnie théâtrale,</i> <i>marionnettes</i> <i>Hallering, Lorraine, France</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - mise en question des pratiques amateurs du théâtre. - travail guidé par la complicité artistique. - riche expérience en Amérique du sud - acteur de l'insertion et investi dans l'éducation artistique et culturelle 	<ul style="list-style-type: none"> - isolement, pas de sentiment d'appartenance à un réseau. - trop peu d'informations sur le domaine de la marionnette en Lorraine
<p>Compagnie Les Piétons de la Place des Fêtes Cécile BACKES <i>Compagnie théâtrale</i> <i>Commercy, Lorraine, France</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - capacité à réunir divers partenaires. - mise en oeuvre de projets d'éducation artistique et culturelle. - créativité. - mobilité : être à la fois en région, sur le terrain mais aussi visible et identifié sur Paris. - participation à des groupes de travail : enrichissement mutuel par l'échange. 	<ul style="list-style-type: none"> - micro-structure, effectifs limités : assimilé à une faiblesse non pas en interne, mais aux yeux des partenaires. - taille de la structure a un impact sur sa crédibilité. - être une femme metteur en scène est une faiblesse en France, une faiblesse culturelle.
<p>Donlon Dance Company – Saarländisches Staatstheater Julia HARTNIK <i>Ensemble chorégraphique</i> <i>Sarrebruck, Sarre, Allemagne</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - intégré à une grande structure, au SST : sécurité financière. - nombreuses représentations en Sarre et tournées internationales. - les danseurs sont engagés sur 1 an ou plus et salariés. 	<ul style="list-style-type: none"> - lourdeur liée à la structure. - manque de liberté dans les prises de décision. - peu de notoriété en Grande Région.
<p>Espace Culturel Grande Région Sylvie OGNIER <i>Interreg IV-A</i> <i>Grande Région, Allemagne</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - association existe depuis 5 ans : stabilité, bonne connaissance du réseau. - présidence en alternance donne un souffle nouveau à chaque fois. 	<ul style="list-style-type: none"> - pilotage politique ; l'implication n'est parfois pas à la hauteur des attentes. - les opérateurs culturels attendent beaucoup de l'ECGR.
<p>Festival PERSPECTIVES Martha KAISER <i>Festival pluridisciplinaire</i> <i>ArtBrücken</i> <i>Sarrebruck, Sarre, Allemagne</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - renouvellement permanent des équipes : enrichissement interculturel. - vivier de compétences et d'émergence. - petite équipe rend très flexible, 	<ul style="list-style-type: none"> - peu de personnel permanent. - personnel limité et manque de temps pour faire aboutir les idées et projets.

ARTBRÜCKEN

	grande réactivité. - coopérations solides font vivre le festival.	
Mierscher Kulturhaus Karin KREMER <i>Lieu de diffusion et de résidence</i> <i>Mersch, Luxembourg</i>	- identité bien forgée : un nom, un visage, un lieu. - réseau constitué.	- toujours les mêmes partenaires.
Le Carreau, Scène National de Forbach et de l'Est mosellan Frédéric SIMON <i>ArtBrücken, Interreg IV-A</i> <i>Forbach, Lorraine, France</i>	- structure bilingue. - ArtBrücken permet de financer la mise en œuvre du travail franco-allemand (transport, communication, réunions, sensibilisation etc.)	- trop peu d'institutions reconnaissent la nécessité d'amener et de soutenir le travail franco-allemand.
Pôle Sud Nicolas Dautier <i>Centre de Développement Chorégraphique</i> <i>Strasbourg, Alsace, France</i>	- va être labellisé Centre de Développement Chorégraphique : va légitimer l'action de la structure. - travail au sein d'un réseau national. - étroite coopération avec le Maillon. - solides partenariats : écoles, Education nationale, universités. - très bel équipement, studios et lieux de résidences	- pas de temps pour développer une activité transfrontalière. - pas de personnel germanophone.
Theater Compagnie LION Frank Lion <i>Compagnie théâtrale</i> <i>Sarrebruck, Sarre, Allemagne</i>	- seule péniche-théâtre en Allemagne qui navigue. - possibilité de mettre en place des projets rapidement.	- pas de bureau. - équipe restreinte.

La réunion a permis de mettre en présence des acteurs qui agissent tous à des endroits très différents de la chaîne du spectacle vivant : des compagnies indépendantes (Cie La Balestra, Cie l'Atelier, Cie Li(Luo), Agora Theater, Les Piétons de la Place des Fêtes, TheaterCompagnie Lion), un ensemble permanent (DDC), des lieux de résidence (Mierscher Kulturhaus) ou d'exposition (Castel Coucou), des théâtres labellisés (Staatstheater, Scène Nationale, Scène Conventionnée), des structures de mutualisation (Artenréel, GEODES), un festival (Perspectives), un observatoire (ARTECA) et une structure supranationale (Espace Culturel Grande Région). Cette diversité permet d'avoir une vision panoramique et transversale des atouts et des faiblesses d'une filière. On peut d'ailleurs constater qu'apparaissent rapidement des complémentarités bilatérales ou multilatérales et que la mise en présence de différents acteurs permet de rompre l'isolement des uns et des autres.

On peut imaginer un partage d'informations, de bonnes pratiques, d'expériences ou de réseau mais avec une demande d'animation permanente d'un tel groupe de travail. La question des effets autonomes induits par une telle rencontre seront à mesurer entre nous : combien de liens ou d'échanges vont se développer à la suite de ce compte-rendu, combien de rencontres, de binômes ou de groupes de travail peuvent en résulter et se structurer dans le temps.

ARTBRÜCKEN

Opportunités :

- Organisation d'un Focus franco-allemand avec le soutien de l'ONDA en janvier 2014
- Etudier l'opportunité et les ressources des groupements d'employeurs
- Participer à un événement commun marquant la prochaine commémoration du Traité de l'Elysée en janvier 2014
- Constituer des groupes de travail avec des appels à projets ou à coopération
- Mutualiser une offre de formation spécifique à l'espace transfrontalier et au bilinguisme
- Proposer des échanges au sein des équipes : Job Shadowing, Job Swaping

Menaces :

La coopération de structures de taille ou aux moyens très différents sur un même projet ou un même territoire reste un écueil récurrent. Par delà les problèmes liés à la traduction, le temps de travail, les effets de taille et les usages ou modes de travail apportent des distorsions dans la marche de chaque partenaire. Ces distorsions ne doivent pas être négligées car elles ont des effets importants.

Pour mémoire : de nombreux réseaux ou groupes de coopération peuvent être considérés « horizontaux » car ils privilégient les relations entre opérateurs ayant des préoccupations et des stratégies artistiques ou financières similaires.

Question : comment ménager une coopération entre acteur de niveau, de financement, de taille ou de spécialité différents, une coopération à la fois horizontale (ex : transnationale) et verticale (ex : transdisciplinaire) ?

ARTBRÜCKEN

3. PAROLES D'ARTISTES, RESTITUTION

>> Intervention de l'artiste Camille MUTEL, Directrice artistique de la Cie Li (Luo) et danseuse

La dimension internationale est à la base de la danse contemporaine puisque celle-ci est un langage universel. Camille MUTEL a elle-même travaillé à l'international avant de revenir en France et de s'établir à Nancy, sa ville d'origine.

Les opérateurs sont peu à l'écoute des demandes des artistes. Elle précise le manque de moyens humains dont dispose sa compagnie : la vente de ses spectacles ne permet pas la création d'une équipe administrative. Elle ajoute que ce sont les structures culturelles qui possèdent les moyens de production et non pas les compagnies.

Le Luxembourg, petit pays, est sensible aux questions de frontières, de plurilinguisme et de coopération. Il semble plus réceptif aux discours d'artistes en demande de lieux de résidence, de coopération à plusieurs niveaux.

>> Intervention de Cécile BACKES, Directrice artistique de la Compagnie Les Piétons de la Place des Fêtes et metteuse en scène

Cécile BACKES a commencé à travailler en Allemagne en 2008. *Cet enfant/Dieses Kind* de Joël POMMERAT est alors monté avec des élèves comédiens de l'Ecole de Hanovre, à l'invitation de Culture France.

Dieses Kind offrait avant tout le cadre pour une conversation artistique. Cécile BACKES aime travailler en Allemagne car ce pays a une histoire théâtrale formidable. Le jeu est moins cérébral, plus physique chez les Allemands. En matière d'histoire du jeu de l'acteur, l'Allemagne est un pays intéressant car c'est un endroit frontière entre la tradition de jeu occidentale et orientale.

>> Intervention de Natanaël LIENHARD, comédien franco-allemand, Badisches Staatstheater Karlsruhe

Natanaël LIENHARD revient sur la différence de fonctionnement entre théâtre français et allemand. En Allemagne, il est possible en tant que comédien d'avoir un poste fixe dans un théâtre alors qu'en France, c'est plus compliqué. Le comédien est sans cesse à la recherche de nouveaux contrats de travail. Les deux modes de fonctionnement présentent des avantages et des inconvénients. Le fait d'être employé permanent d'un théâtre ne laisse pas beaucoup de liberté, notamment en matière de choix de rôle, mais cela garantit une certaine sécurité de l'emploi.

ARTBRÜCKEN

4. DISCOURS DE MARC CECCALDI, DIRECTEUR REGIONAL DES AFFAIRES CULTURELLES DE LORRAINE (synthèse)

Le Ministère de la Culture est attentif aux discussions et échanges menés sur la question transfrontalière. M. CECCALDI ressent une réelle volonté des acteurs culturels de travailler ensemble. Ce désir de coopération et d'échange va au-delà de la simple volonté qu'ont les uns et les autres à monter des projets.

Il salue l'engouement des acteurs culturels pour les projets transfrontaliers alors même que ceux-ci sont complexes à monter. Mais il paraît plus difficile encore de défendre un projet devant un Conseil Régional que devant l'Europe.

Le dialogue qui peut s'instaurer entre les acteurs culturels et les institutions est très important. Il souligne que l'Etat et les collectivités territoriales peuvent accompagner les structures dans leurs démarches mais pas dans la mise en œuvre des projets.

ARTBRÜCKEN

5. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

>> Frédéric SIMON mentionne l'idée de se mobiliser chaque année à l'occasion de la semaine franco-allemande. Chaque structure pourrait mener une action particulière. L'ensemble de ces actions pourrait alors être répertorié et une communication commune pourrait voir le jour. Le but étant de sortir de l'axe Paris-Berlin et de montrer ce qui se passe dans les autres villes.

Pour qu'un tel travail de coopération fonctionne, il faut une certaine discipline, que les organisateurs se fréquentent et que l'information circule. Il est primordial que le travail de réseau fonctionne. Les rencontres organisées par l'ONDA sont ici exemplaires : l'organisme fait en sorte que les professionnels communiquent entre eux et aient accès à l'information.

>> La mise en place de deux plateformes, l'une en France et l'autre en Allemagne, fonctionnant sur la base d'un groupement d'employeurs pourrait offrir un nombre de réponses à certaines difficultés énoncées durant les rencontres, notamment relatives aux ressources humaines.

>> Dans le cadre d'un travail de coopération entre deux structures, il est important d'organiser une journée d'immersion chez l'autre afin de mieux comprendre le fonctionnement de son partenaire.

>> Pour commencer à parler de coopération, il faut qu'il y ait une réelle volonté de travailler ensemble. Cette volonté a permis la mise en œuvre de projets, ces projets ont créé des compétences et expériences. Bilans et pistes de réflexion qui ressortent de ces deux journées :

- la création d'un groupement d'employeurs européens
- la création d'une plate-forme permettant une meilleure diffusion de l'information, de mieux se lier les uns aux autres
- la création d'un fichier d'artistes bilingues

Remarque de Marc CECCALDI : La volonté de créer une liste des ressources est intéressante. L'Espace Culturel de la Grande Région pourrait être sollicité pour ce genre de projets. Mais intégrer des personnes à un listing signifie en exclure d'autres. Cela implique donc la nécessité de lister clairement les critères de sélection et les objectifs de ce listing.

>> Les participants soulignent l'efficacité de ce genre de rencontres professionnelles, qui constituent déjà un centre de ressources en soi.

ARTBRÜCKEN

Annexes

INTERREG V – QUELS OBJECTIFS THEMATIQUES ?

Pour la programmation 2014 – 2020, les régions de coopération devront retenir 4 des 11 objectifs thématiques retenus à l'échelle de l'Union Européenne. Pour exemple, les consultations entreprises dans la région Oberrhein depuis 2011 conduisent les partenaires locaux à préférer les objectifs 1, 6, 7, 8.

Objectifs Thématiques

1. Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation par les moyens suivants :

(a) développement d'infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et de capacités pour favoriser l'excellence en R&I, et promotion de centres de compétence, en particulier dans les domaines d'intérêt de l'Union ;

(b) promotion des investissements des entreprises dans l'innovation et la recherche, et développement des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de R&D et l'enseignement supérieur, en particulier développement de produits et de services, des transferts de technologie, de l'innovation sociale et des applications de services publics, de la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente ; soutien des activités de recherche technologique et appliquée, lignes pilotes, actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production dans le domaine des technologies génériques essentielles, et de la diffusion de technologies à des fins générales.

2. Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC), leur utilisation et leur qualité par les moyens suivants :

(a) extension du déploiement de la bande large, diffusion de réseaux à grande vitesse et promotion de l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique;

(b) développement de produits et de services TIC, du commerce en ligne et de la demande de TIC ;

(c) renforcement des applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture et de la santé en ligne (télésanté).

ARTBRÜCKEN

3. Améliorer la compétitivité des PME par les moyens suivants :

- (a) promotion de l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique des nouvelles idées et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises ;
- (b) développement et mise en œuvre de nouveaux modèles d'activité à l'intention des PME, en particulier en vue de favoriser leur internationalisation ;
- (c) soutien à la création et à l'extension de capacités de pointe pour le développement de produits et services ;
- (d) soutien à la capacité des PME à participer aux processus de croissance et d'innovation.

4. Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 dans l'ensemble des secteurs, par les moyens suivants :

- (a) promotion de la production et de la distribution de sources d'énergie renouvelables ;
- (b) promotion de l'efficacité énergétique et de l'utilisation des énergies renouvelables dans les entreprises ;
- (c) promotion de l'efficacité énergétique et de l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement ;
- (d) développement et mise en œuvre de systèmes de distribution basse et moyenne tension intelligents ;
- (e) promotion des stratégies de développement à faibles émissions de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine durable et de mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer ;
- (f) promotion de la recherche, de l'innovation et de l'adoption de technologies à faibles émissions de CO2 ;
- (g) promotion du recours à la cogénération à haut rendement de chaleur et d'électricité fondée sur la demande de chaleur utile.

5. Favoriser l'adaptation aux changements climatiques, la prévention et la gestion des risques par les moyens suivants :

- (a) soutien des investissements en vue de l'adaptation aux changements climatiques ;
- (b) promotion des investissements destinés à prendre en compte des risques spécifiques, garantie d'une résilience aux catastrophes et développement de systèmes de gestion des situations de catastrophe.

ARTBRÜCKEN

6. Protéger l'environnement et encourager l'utilisation durable des ressources par les moyens suivants :

- (a) réponse aux besoins importants en matière d'investissement dans le secteur des déchets, de manière à satisfaire aux exigences de l'acquis environnemental de l'Union ;
- (b) réponse aux besoins importants en matière d'investissement dans le secteur de l'eau, de manière à satisfaire aux exigences de l'acquis environnemental de l'Union ;
- (c) protection, promotion et développement du patrimoine culturel et naturel ;
- (d) protection et restauration de la biodiversité, protection et restauration des sols et promotion des services liés aux écosystèmes, y compris NATURA 2000 et les infrastructures vertes ;
- (e) actions visant à l'amélioration de l'environnement urbain, réhabilitation des friches industrielles et réduction de la pollution atmosphérique ;
- (f) promotion de technologies innovantes afin d'améliorer la protection de l'environnement et l'utilisation rationnelle des ressources dans le secteur des déchets et de l'eau, la protection des sols ou pour réduire la pollution atmosphérique ;
- (g) soutenir la transition industrielle vers une économie permettant une utilisation efficace des ressources et promouvoir la croissance verte.

7. Encourager le transport durable et supprimer les obstacles dans les infrastructures de réseaux essentielles par les moyens suivants :

- (a) soutien d'un espace européen unique des transports de type multimodal par des investissements dans le réseau transeuropéen de transport (RTE-T) ;
- (b) stimulation de la mobilité régionale par la connexion de nœuds secondaires et tertiaires aux infrastructures RTE-T ;
- (c) élaboration de systèmes de transport respectueux de l'environnement et à faibles émissions de carbone englobant les transports fluviaux et maritimes, les ports et les liaisons multimodales ;
- (d) conception et réhabilitation de systèmes ferroviaires globaux, interopérables et de grande qualité ;
- (e) développement de systèmes intelligents de distribution, de stockage et de transport de gaz et d'électricité.

8. Favoriser l'emploi et la mobilité de la main-d'œuvre par les moyens suivants :

- (a) création de pépinières d'entreprises, aides à l'investissement en faveur des indépendants, des micro-entreprises et aides à la création d'entreprise ;

ARTBRÜCKEN

(b) promotion d'une croissance propice à l'emploi par le développement d'un potentiel endogène dans le cadre d'une stratégie territoriale concernant certaines régions, y compris la reconversion des régions industrielles en déclin ainsi que l'amélioration de l'accès aux ressources naturelles et culturelles spécifiques et de leur développement ;

(c) initiatives de développement local et aide aux structures offrant des services de proximité en vue de la création d'emplois, dans la mesure où ces actions ne relèvent pas du champ d'application du règlement (UE) n° [...] /2012 [FSE] ;

(d) investissements dans des infrastructures destinées aux services publics d'emploi ;

(e*) intégration des marchés transfrontaliers du travail, y compris la mobilité transfrontalière, les initiatives locales communes en matière d'emploi et la formation commune. (* = priorités d'investissement supplémentaires pour l'objectif « Coopération territoriale européenne »)

9. Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté par les moyens suivants :

(a) investissements dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduisant les inégalités en termes de statut sanitaire, et passage des services institutionnels à des services prestés par les collectivités locales ;

(b) aide à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés et régions urbaines et rurales défavorisées ;

(c) aide aux entreprises sociales ;

(d*) valorisation de l'égalité entre les hommes et les femmes et de l'égalité des chances, ainsi que de l'inclusion sociale, par-delà les frontières (* = priorités d'investissement supplémentaires pour l'objectif « Coopération territoriale européenne »)

10. investir dans les compétences, l'éducation et la formation tout au long de la vie, par le développement des infrastructures d'éducation et de formation

(a*) création et application de systèmes communs d'éducation et de formation (* = priorités d'investissement supplémentaires pour l'objectif « Coopération territoriale européenne »)

11. Renforcer les capacités institutionnelles et l'efficacité des administrations publiques grâce au renforcement de la capacité institutionnelle et de l'efficacité des administrations et des services publics concernés par la mise en œuvre du FEDER, et au soutien d'actions, dans les domaines de la capacité institutionnelle et de l'efficacité de l'administration publique, bénéficiant de l'aide du FSE

(*) Valorisation de la coopération juridique et administrative ainsi que de la coopération entre les citoyens et les institutions (* = priorités d'investissement supplémentaires pour l'objectif « Coopération territoriale européenne »)